

❖ Les poissons

■ Caractéristiques générales

La baie du Mont-Saint-Michel remplit un certain nombre de fonctions vitales au bon déroulement des cycles biologiques des poissons (frayère, nurserie, habitat ou transit). Elle est ainsi connue pour être un lieu important de nurseries pour de nombreuses espèces de poissons : soles, plies, raies, bars, mullets. On estime par exemple que 70% des poissons pêchés dans le Golfe normano-breton y ont séjourné à un moment ou à un autre de leur existence (en général aux stades juvéniles) (Lefeuvre, 2004).

Les différentes espèces de poissons présentes en baie utilisent l'espace très différemment (Feunteun & Lafaille, 2000) :

- Les espèces côtières constituent la majorité du peuplement : il s'agit d'espèces vivant en mer et effectuant des excursions ponctuelles en baie (Tacaud, Lieu).
- Les espèces euryhalines (Hareng, Sprat, Mulet, Bar, Sole) remontent à marée haute dans les vasières et marais salés car elles supportent les variations de salinité et température de ces milieux.
- Les espèces autochtones effectuent la totalité de leur cycle en baie : il s'agit essentiellement de gobies qui constituent un maillon essentiel de la chaîne alimentaire en baie.
- Les espèces migratrices potamotiques* (Lamproie, Saumon, Alose) et thalassotiques* (Anguille) traversent la baie au cours de la migration de reproduction.
- Les espèces fluviales (Brème, Brochet) descendent sur l'estran lors des crues, essentiellement dans les parties endiguées.

La baie est particulièrement un point de passage obligé pour plusieurs espèces de poissons migrateurs (Saumon, Truite de mer, anguille) qui contribuent à la renommée de plusieurs des cours d'eau qui aboutissent en baie, comme la Sée et la Sélune de réputation nationale pour la pêche du saumon. Comme dans le reste de la France, à partir du milieu du XIX^{ème} siècle, les effectifs bretons et normands de poissons migrateurs ont largement décliné suite à l'apparition de barrages hydroélectriques ou de retenues d'eau potable, pour la plupart infranchissables. Mais les migrateurs restent encore relativement abondants en Bretagne et Basse-Normandie. Ceci s'explique par le grand nombre de petits bassins versants côtiers et la faible distance qui sépare les frayères de la mer. Le Saumon, la Truite de mer, les Aloses, les Lamproies marines et Lamproies de rivière, se reproduisent dans les rivières, où ils passent leur vie juvénile, et grossissent en mer (migration anadrome). C'est l'inverse pour les Anguilles : elles pondent en mer des Sargasses, au large de la Floride, et effectuent leur croissance dans les eaux continentales d'Europe et d'Afrique du nord (migration catadrome*). La durée de vie des poissons migrateurs est très variable, de 2 ans minimum pour le Saumon à 15 ans et plus pour certaines Anguilles.

Les poissons migrateurs effectuent de grands déplacements : 4 000 km, pour les Saumons venus du Groenland, et près de 6000 km, pour les Anguilles arrivant sur les côtes françaises après avoir traversé l'océan Atlantique.



Plie



Gobie bauhottes



Mulet

Source : www.ittiofauna.org

■ Etat des connaissances sur le site

113 espèces de poissons réparties en 42 familles ont été répertoriées dans les domaines subtidiaux et intertidaux de la baie (Feunteun & Lafaille, 2000). Parmi celles-ci, 36 espèces sont capturées et exploitées selon les diverses formes de pêche pratiquées en baie (Legendre, 1984). Le tableau ci-dessous présente les espèces pouvant être considérées comme caractéristiques par leur fréquence et leur abondance numérique du peuplement piscicole présent au cours des cycles de marée en baie du Mont-Saint-Michel (Lefèvre et al., 2002).

Parmi ces espèces, la Plie, le Mulet porc, le Gobie buhottes et le Gobie de Norvège présentent les densités les plus importantes tout au long de l'année. Elles sont à la base de tout un réseau alimentaire en baie, en particulier les Gobies qui sont alors considérés comme des «espèces fourrages».

Tableau 4 : principales espèces du peuplement piscicole de la baie du Mont-Saint-Michel (D'après Lefèvre et al., 2002)

	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Espèces strictement marines		
<i>Ce groupe présente une cinquantaine d'espèce soit près de 60% du peuplement piscicole de la baie</i>	Raie brunette	<i>Raja undulata</i>
	Raie bouclée	<i>Raja clavata</i>
	Merlan	<i>Merlanguis merlangus</i>
	Tacaud	<i>Trisopterus lutcus</i>
Espèces côtières et estuariennes		
<i>Une quinzaine d'espèces sont présentes en baie</i>	Sole commune	<i>Solea vulgaris</i>
	Plie	<i>Pleuronectes platessa</i>
	Sprat	<i>Sprattus sprattus</i>
	Hareng	<i>Clupea harengus</i>
	Sardine	<i>Sardina ptichardus</i>
	Bar commun	<i>Dicentrancus labrax</i>
Espèces autochtones		
<i>Une quinzaine d'espèces sont présentes en baie</i>	Gobie buhotte	<i>Pomatoschistus minutus.</i>
	Gobie de Norvège	<i>Pomatoschistus norvegicus</i>
	Noumat	<i>Aphia minuta</i>
Espèces migratrices marines		
<i>Trois espèces sont présentes en baie</i>	Flet	<i>Platichyis flesus</i>
	Mulet porc	<i>Liza ramada</i>
	Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>
Espèces migratrices d'eau douce		
<i>Six espèces sont présentes en baie</i>	Saumon	<i>Salmo salar</i>

Sur les 19 espèces de poissons inscrites à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore on compte actuellement 7 espèces présentes sur le site Natura 2000 ou sur les rivières qui y débouchent.

Tableau 5 : réglementation et statut des poissons présents dans le site Natura 2000 Baie du Mont-Saint-Michel.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Réglementation						Statut	
		National	BERNE III	BARC III	OSPAR V	HFF II	HFF V	LRF	LMF
Alose feinte	<i>Alosa fallax fallax</i>	I	II	III		II	V	VU	DD
Grande Alose	<i>Alosa alosa</i>	I	III	III	V	II	V	VU	DD
Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>			III				VU	
Chabot	<i>Cottus gobio</i>					II			
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	I	III			II			LR :nt
Lamproie de rivière	<i>Lampetra fluviatilis</i>	I	III	III		II	V	VU	LR :nt
Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	I	III	III	V	II		VU	
Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>	I	III		V	II	V	EN	
Truite de mer	<i>Salmo trutta trutta</i>	I						VU	
Truite de rivière	<i>Salmo trutta fario</i>	I							
Hippocampe à museau court	<i>Hippocampus hippocampus</i>	?	?	?	V	?	?	?	?

National = Réglementation nationale française (article I de l'arrêté du 08/12/1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées), BERNE III = Annexe III de la Convention de Berne, BARC III : Annexe III de la convention de Barcelone, OSPAR V = Annexe V de la Convention OSPAR, HFF II et V = Annexes II et V de la directive de l'Union Européenne "Habitat, Faune, Flore", LRF = Liste Rouge des poissons d'eau douce de France d'après Keith et Allardi 2001 (EN : menacé d'extinction, VU : vulnérable), LRM = Liste Rouge Mondiale des espèces menacées selon l'IUCN (LR : vulnérable).

■ Priorité de conservation

Tableau 6 : priorité de conservation des poissons fréquentant le site Natura 2000 Baie du Mont-Saint-Michel.

Nom vernaculaire	Vulnérabilité	Présence	Statut biologique
Alose feinte	V	+	Migrateur strict
Grande Alose	V	+	Migrateur strict
Anguille	V	+++	Migrateur régulier
Chabot	V	++	Sédentaire
Lamproie de Planer	V	+	Sédentaire
Lamproie de rivière	V	+	Migrateur strict
Lamproie marine	V	++	Migrateur strict
Saumon atlantique	V	+++	Migrateur strict

Statut migrateur ; Vulnérabilité: N = Nulle, F = Faible, V = Vulnérable, D = En danger ; Présence : + = faible, ++ = importante, +++ = remarquable.



Chabot

CSP



Lamproies marines

CSP



Saumon atlantique

CSP

■ Le rôle de la baie pour les poissons

De nombreux poissons marins comme les Mulets, les poissons plats et les Clupéidés pénètrent dans la baie pour s'y reproduire. Ces espèces frayent dans les zones peu profondes de février à la mi-avril sur les côtes atlantique et bretonne. Pour la plupart, les zones de frayères se situent dans la partie subtidale et les zones de nurseries dans la partie intertidale.

La productivité primaire (diatomées principalement) et secondaire de l'estran (benthos) représente une importante ressource de nourriture pour les poissons et surtout pour les espèces spécialisées telles que les Soles, Plies et Bars. A marée haute, les criches et les marais salés fournissent également la nourriture à des espèces comme les Mulets, les Gobies, les Sprats, les Plies et les juvéniles de Bars.

Les estuaires peuvent constituer des secteurs privilégiés pour des espèces comme le Bar commun ou certains poissons plats. Les juvéniles, s'ils ne restent pas dans la zone de balancement des marées (alors zone de nurseries pour ces poissons), s'installent dans les estuaires ou remontent dans les cours d'eau.

Le rôle primordial de la baie se manifeste particulièrement pour la sole commune dont près de 3 millions d'individus (du groupe O+) exploitent l'estran en automne chaque année. La baie constitue alors la plus importante zone de nurseries de Soles communes de la Manche.

La baie du Mont-Saint-Michel représente aussi une zone de nurserie importante pour le Merlan, la Dorade grise (*Spondyliosoma cantharus*), le Tacaud (*Trisopterus luscus*), le Grondin perlou (*Trigla lucerna*) et la Raie bouclée (*Raja clavata*) (Beillois et al., 1979, Legendre, 1984). Cette dernière présente un intérêt patrimonial fort, à la fois une zone de frayère et une zone de nurserie.

Il faut aussi mentionner la présence de l'Hippocampe à museau court reconnue par la convention OSPAR pour la protection du milieu marin de l'atlantique du nord-est. Elle présente de grandes densités à l'ouest de la baie au sein des parcs à huîtres et des zones à Crépidules.

La baie représente également la zone de passage obligatoire pour les espèces qui migrent des écosystèmes continentaux aux écosystèmes marins (ou inversement). Les estuaires constituent alors des zones de transit. Parmi les principales espèces, nous pouvons citer le Saumon atlantique, les Lamproies marines et fluviatiles, les Aloses, et l'Anguille.

Enfin, des poissons autochtones vivent en permanence sur l'estran et dans les estuaires de la baie. Certains peuvent aussi s'établir dans les flaques formées à marées basses, dans les mares de gabions, dans les retenues situées à l'arrière de cordons coquilliers ou encore dans les très nombreuses mares plus ou moins permanentes des marais salés. Le banc des Hermelles et les côtes rocheuses présentent aussi des peuplements assez proches, composés d'espèces « de roche ».

■ Lien avec les fiches Espèces Natura 2000 :

Espèces inscrites à l'annexe II de la directive Habitats		Code Natura 2000
Poissons		
Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i> <i>Lampetra</i>	1095
Lamproie de Planer	<i>planeri</i>	1096
Lamproie de rivière	<i>Lampetra fluviatilis</i>	1099
Grande Alose	<i>Alosa alosa</i>	1102
Alose feinte	<i>Alosa fallax fallax</i>	1103
Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>	1163
Chabot	<i>Cottus gobio</i>	1106

■ Espèces inscrites à la convention OSPAR :

Poissons	
Esturgeon commun	<i>Acipenser sturio</i>
Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>
Grande Alose	<i>Alosa alosa</i>
Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>
Cheval de mer à museau court	<i>Hippocampus hippocampus</i>